



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Analyse de Protection

Mise à jour de la situation de protection

RÉSUMÉ

En 2025, la situation de protection en République Centrafricaine (RCA) reste marquée par des défis persistants de protection malgré des avancées notables. L'amélioration progressive de la sécurité dans certaines zones, notamment grâce aux efforts des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et au processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR), a permis le retour de plus de 75 800¹ déplacés internes. Toutefois, des risques majeurs de protection persistent, aggravés par la criminalité croissante, les conflits intercommunautaires et les répercussions du conflit au Soudan.

Dans les zones à faible capacité de sécurité, du fait du redéploiement des militaires, les chocs survenus ont donné lieu à des déplacements cycliques qui ont créé de nouveaux besoins pour les personnes déjà déplacées et assistées. Dans ce contexte, les réductions de financements humanitaire en début d'année ont fortement impacté les programmes et réponses de protection, privant 227 000 personnes de l'assistance en protection prévue.

Au cours de la période couverte par cette analyse, le Cluster Protection et les AoRs ont identifié les risques de protection prioritaires suivants, nécessitant une attention immédiate :

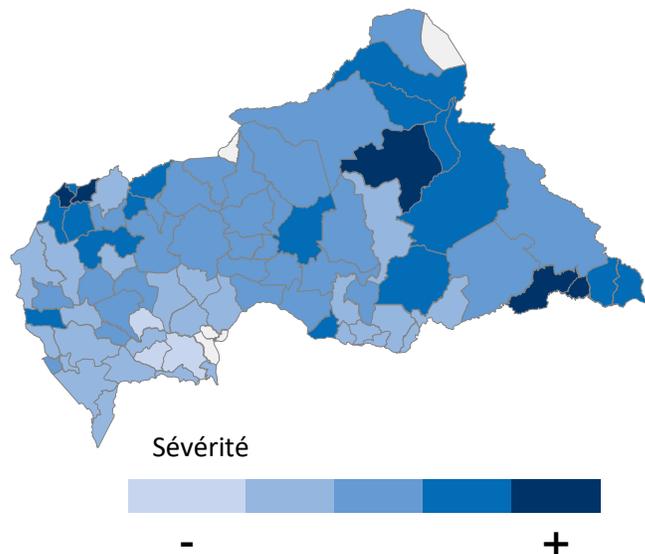
1. **Violences basées sur le genre et violences sexuelles liées aux conflits**
2. **Attaques contre les civils et les biens civils**
3. **Présence des mines et engins explosifs**
4. **Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels**
5. **Discrimination et stigmatisation, déni de ressources, d'opportunités, de services**

ACTIONS URGENTES

Dans le contexte humanitaire actuel marqué par la réduction des financements de l'assistance, il est nécessaire de renforcer les initiatives qui aboutiront à une meilleure protection des populations civiles aux fins de la réduction des vulnérabilités.

- Renforcer le financement du monitoring de protection et des mécanismes communautaires de protection afin de renforcer le suivi de la situation de protection des populations dans le besoin.
- Soutenir de manière accrue les capacités du système judiciaire en RCA afin de lutter contre l'impunité.
- Renforcer la coordination et la collaboration entre acteurs étatiques, les acteurs de développement et les acteurs humanitaires, pour une complémentarité des réponses aux besoins de la population.
- Renforcer l'intégration des principes de protection transversale et l'inclusion des personnes avec handicap dans les programmes humanitaires.

Sévérité des risques de protection au 30 juillet 2025

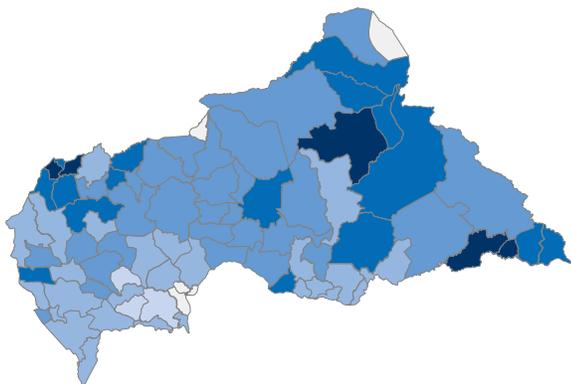


CONTEXTE

INCIDENTS DE VBG	INCIDENTS LIÉS A LA TRANSHUMANCE	ATTEINTES A LA PROPRIÉTÉ	ATTEINTES A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE	PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES	PERSONNES RETOURNÉES
7 742	1 236	2 615	3 777	442 320	80 878
Janvier – août	Janvier – août	Janvier – août	Janvier – août	CMP août 2025	CMP août 2025

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE PROTECTION

Au cours des trois dernières années, des efforts mis en œuvre par le gouvernement Centrafricain et ses partenaires aboutissent progressivement à une amélioration de la situation sécuritaires dans le pays. Le contrôle progressif de grandes agglomérations et axes routiers principaux par les forces armées Centrafricaines (FACA) et leurs partenaires ont contribué à réduire le nombre d'incident de protection contre la population. En avril 2025, les accords de non-belligérance signés par les groupes armés UPC



et 3R, l'accord de paix avec le gouvernement ainsi que le processus de DDR qui est en cours, restent une évolution majeure dans l'environnement de protection en République Centrafricaine. Au cours des douze derniers mois, il a été constaté une baisse relative du nombre de personnes déplacées. De plus en plus de personnes déplacées internes retournent dans leurs localités d'origine. Depuis le mois de janvier 2025, ce sont **80 878 anciens déplacés qui sont retournés volontairement** du fait, entre autres, de l'amélioration de la sécurité dans leurs villages ainsi que des efforts fournis par les acteurs humanitaires à travers l'assistance et l'amélioration de la participation des populations affectées dans la délivrance de cette assistance. 5 800 abris de retour ainsi que des forages d'eau potable

ont été construits en 2025 de janvier à juillet, par les acteurs humanitaires dans les préfectures de Vakaga, Bamingui-Bangoran, haute Kotto et basse Kotto, pour permettre aux ménages de retournés de s'abriter dignement.

Le processus DDR en cours actuellement aussi bien à Maloum [dans la Ouaka] que dans les autres localités augure aussi une accalmie dans les attaques des groupes armés et groupes d'auto-défense.

Toutefois, les opérations militaires entreprises par les FACA et leurs partenaires pour la sécurisation ont contraint les éléments des groupes armés à quitter les grandes villes pour se disperser en groupuscules, dans les zones rurales et les axes secondaires des localités. Les régions du Nord-ouest, du Nord-est et du Sud-est restent encore des zones à haute potentialité de tension et de risques de protection pour les populations qui y vivent. L'activisme des groupes armés et autres bandits armés dans les couloirs de transhumance demeure une menace constante pendant la majeure partie de l'année.

Depuis janvier 2025, ce sont **1 092ⁱⁱ cas de vols et braquages attribués à la criminalité** croissante dans le pays. De nombreux biens de la population ont été pillés et près de 32 personnes ont été tuées lors des braquages. Ce regain de criminalité depuis le début de l'année est imputable entre autres à la pression qui est mise sur les groupes armés à la suite des opérations militaires des FACA et partenaires. Les groupes UPC, AAKG et 3R ont été en partie disloqués et dispersés en de petits groupes qui s'adonnent à des attaques et braquages de la population. Aussi depuis l'accord de paix signé par les deux principaux groupes armés, le programme de DDR qui en a résulté suit son cours mais ne prend pas en compte de nombreux membres de ces groupes. Dans la localité de Kouï [Lim pende] 121 éléments de 3R avaient exprimé leur désir de DDR mais n'avaient pas été entendus. Dans les localités de Yaloke et Bosembele, des éléments de CPC regroupés pour le DDR n'avaient pas reçu l'appui attendu. En juillet 2025, cinq personnes avaient été enlevées par des éléments de 3R à Bossembele et Ndjo [Ombella-Mpoko]

contre des rançons demandées. En somme, tous les éléments des groupes armés qui n'ont pas l'opportunité d'être pris dans le programme DDR sont pour la plupart retombés dans la criminalité.

Le conflit qui sévit en République Centrafricaine depuis une décennie a détruit, en grande partie, les infrastructures sociales de base telles que les écoles, les centres communautaires, les hôpitaux et centres de santé. L'insécurité et les poches de conflits résiduels n'ont pas permis au gouvernement de déployer des autorités et institutions étatiques sur toute l'étendue du territoire national. De ce fait, les opportunités ont été très réduites pour de nombreux jeunes qui n'ont eu de choix que de s'engager dans les groupes armés et/ou s'adonner au banditisme et à la criminalité.

15 296 incidents de protectionⁱⁱⁱ ayant affecté directement 23 430 personnes ont été documentés par les acteurs de protection [monitoring de protection et acteurs de GBVIMS] de janvier à août 2025, contre 16 125 incidents sur la même période en 2024. Ces incidents ont été commis par les membres des familles et des communautés [62%], les acteurs étatiques [10%], les groupes armés et autres hommes en armes [28%]. Les membres de la population hôte représentent 74% des victimes directes des incidents suivi par les PDI et les retournés. Ces incidents sont majoritairement commis par des membres de la communauté contre d'autres membres de la communauté du fait entre autres de la faiblesse relative des capacités de prévention et de résolution des problèmes de protection dans les communautés.

Il serait nécessaire pour le gouvernement et ses partenaires d'investir dans la sécurité et la reconstruction des structures de base et améliorer l'accès pour les jeunes aux services sociaux qui passe par l'augmentation des capacités scolaires, l'accès aux opportunités de travail pour les jeunes, l'accès aux soins pour la population. L'Etat doit œuvrer pour rendre complémentaires, les efforts de développement et ceux des acteurs humanitaires et acteurs de paix afin d'améliorer l'impact de ces efforts sur les conditions de vie de la population. Le renforcement des mécanismes communautaires de protection sera une opportunité pour renforcer de manière durable les capacités des populations et les organisations à base communautaires pour davantage prévenir et répondre aux risques de protection.

IMPACT DU CONFLIT AU SOUDAN

Depuis avril 2023, la République Centrafricaine continue d'accueillir des réfugiés fuyant le conflit en cours au Soudan. Selon les chiffres du HCR-RCA, ce sont **45 261^{iv} personnes qui ont été accueillies**, dont 38 901 réfugiés soudanais et 6 360 anciens réfugiés centrafricains qui ont été contraints de retourner en RCA, majoritairement dans la préfecture de la Vakaga. Cette arrivée de population accentue les conflits intercommunautaires pour l'accès aux ressources et aux services de base.

La porosité des frontières avec le Soudan a également permis le déplacement des milices et autres groupes armés de part et d'autre de la frontière. La présence accrue de combattants soudanais à la frontière entre la Haute-Kotto et Sam-Ouandja constitue une menace pour les populations mais aussi pour les acteurs et opérations humanitaires.

En mai 2025, à 28 km de Sam-Ouandja, six hommes armés affiliés au PRNC ont attaqué et dépouillé huit civils de leur argent, téléphones et autres biens de valeur démontrant la volonté claire de ces hommes armés à maintenir leur emprise sur la région en contrôlant les mouvements, et en exploitant les populations civiles. L'activisme des éléments de RSF Soudanais continue d'attiser les tensions entre les communautés le long de la frontière.

LES RÉGIONS A HAUTE POTENTIALITÉ DE RISQUE DE PROTECTION ET DE VULNÉRABILITÉ

ZONE SUD-EST (ZEMIO, OBO, BANGASSOU, RAFAI, BAMBOUTI)

La situation sécuritaire et de protection est restée alarmante depuis le début de l'année. L'enrôlement des AAKG dans l'armée nationale n'avait pas empêché les groupes résiduels de rester actif dans la zone. Les attaques sporadiques par les éléments des groupes armés UPC et AAKG contre les populations, la force militaire de la MINUSCA et aussi les acteurs humanitaires ont continué. A partir de mai 2025, la dégradation de la situation s'est accentuée avec le début des opérations militaires des FACA et leurs partenaires contre le groupe armé AAKG/WTA qui avait été démobilisé de l'armée. Dans le sillage de ces opérations militaires et affrontements, de nombreuses violations de droits et autres incidents de protection ont été commis contre la population. Le 2 mai, deux enfants ont été tués et un homme blessé lors d'une incursion d'hommes en armes dans le site accueillant des personnes déplacées peules à Zémio. Le 6 mai, les affrontements entre les hommes en armes ont causé la mort de deux personnes dont un civil dans la ville de Mboki. Le 18 mai, les FACA et leurs partenaires ont mené des fouilles maison par maison dans le quartier Koumboli (Zémio) afin de rechercher des armes, procédant à des arrestations et pillant les biens des civils.

Les affrontements pendant cette période ont provoqué le déplacement de nombreuses personnes dont 5 000 personnes regroupées à l'hôpital et à l'Eglise catholique de Zemio et environs 15 000 qui ont traversé la frontière avec la RDC.

ZONE NORD-EST (BIRAO, AM DAFOCK, TERFEL)

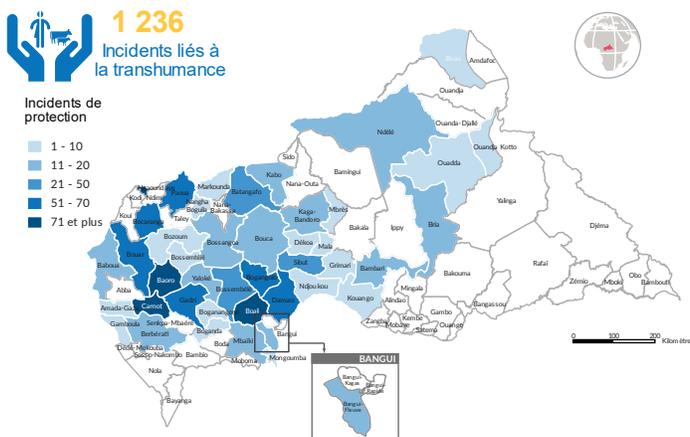
Dans les localités à la frontière avec le Soudan, la situation de protection est restée délétaire du fait des vagues successives de conflits dans la partie Soudanaise. Les incursions et attaques répétées des éléments de RSF ont accentué la vulnérabilité des populations qui sont les premières victimes. Les hostilités entre la communauté Kara et les éleveurs soudanais, précédées de propagation de fausses informations, ont tendu les relations communautaires dans la zone.

Entre les mois de mai et juillet 2025, neuf incidents [incursions, attaques et affrontements] impliquant les éléments de RSF ont causé la mort d'une dizaine de personnes civiles et militaires ainsi que le déplacement de milliers de personnes. Dans les localités de Boromata et Takadja (à l'ouest de Birao) les jeunes des communautés se sont constitués en groupes d'autodéfense pour la protection de leurs communautés.

Le 08 juillet 2025, des hommes armés assimilés aux FSR ont attaqué les villages de Boura et Am-Tidad (25 km de Birao), incendiant toutes les habitations. Fin juillet 2025, le village d'Amkroumay, situé à 32 km de Birao, a été attaqué par des hommes armés non identifiés qui ont tué huit personnes et fait de nombreux blessés parmi la population. Cette attaque violente a provoqué un déplacement préventif de la population estimée à 3 000 personnes vers la ville de Birao.

La fermeture du TOB de la MINUSCA^v à Terfel en raison de la saison des pluies augmentera les risques auxquels la population est exposée. Cependant, des efforts de médiation sont en cours. Les autorités locales ont engagé des démarches de sensibilisations et de médiation, notamment pour obtenir la libération des cinq éléments des RSF détenus à Birao, dans le but d'apaiser les tensions.

INCIDENTS LIÉS A LA TRANSHUMANCE



La RCA, qui dispose de plus d'une dizaine de million d'hectare de pâturage, fait face à d'importants mouvements transhumants dans des couloirs où les localités abritent des millions de personnes. Les principaux couloirs restent dans les préfectures de Vakaga et Nana Gribizi [axe Am- Dafock à Ngolongosse] avec les transhumants venus du Soudan, dans le Haut Mbomou [axe Bambouti à Zemio] avec les transhumants venus du Sud Soudan, dans les préfectures de Ouham Pende et Nanan Mambere [axe Beloko à Gamboula] pour les transhumants venus du Tchad et dans la Basse Kotto [axe Karame à Kouango] pour les transhumants venus de RDC. Cette transhumance est régulièrement suivie de tensions et violences entre éleveurs transhumants et agriculteurs, mais aussi entre groupes armés et éleveurs transhumants.

Entre janvier et août 2025, **1 236 incidents liés à la transhumance** ont été documentés par les acteurs de protection affectant 2 230 personnes. Les localités les plus affectées pendant cette période restent Ngaoundaye [Ouham pende], Baoro [Nana Mambere] et Boali [Ombelle Mpoko].

- À Kandere (situé à 7 km de Bouar), un éleveur et un bœuf ont été tués, entraînant le déplacement des habitants des villages de Takogoro et Koio.
- A Boyo (Ouaka), des agriculteurs ont signalé la destruction de plus de 80 hectares de cultures par des troupeaux. Les éleveurs refusent de retourner dans leurs camps en raison de menaces de l'UPC.
- Le 18 mai, sur l'axe Gbakoto- Benzambe, 60 km au nord-est de Bossangoa, douze éleveurs transhumants armés ont tiré plusieurs coups de feu après qu'un groupe de jeunes ait tenté de voler leur bétail. Cet incident a provoqué des mouvements de population.

Les tensions liées aux déplacements cycliques d'éleveurs transhumants ont entraîné la montée de l'insécurité dans les zones de transhumance. Ces conflits liés à la transhumance ont généré de nombreuses pertes en vies humaines et aggravé la

vulnérabilité des populations. L'utilisation des groupes d'autodéfense et la militarisation des transhumants posent des défis permanents de protection.

Tenant compte de l'impact assez prévisible des conflits et incidents liés à la transhumance, il y a nécessité de trouver des solutions à long terme, afin de préserver des vies civiles. Dans les régions traversées par le couloir de transhumance, 35 structures communautaires de protection et/ou de gestion de conflits^{vi} sont en place et doivent être renforcées durablement afin de mener à bien et de manière autonome, l'anticipation et la résolution de conflits liés à la transhumance.

INCIDENTS LIÉS AUX TENSIONS INTRA/INTER COMMUNAUTAIRES

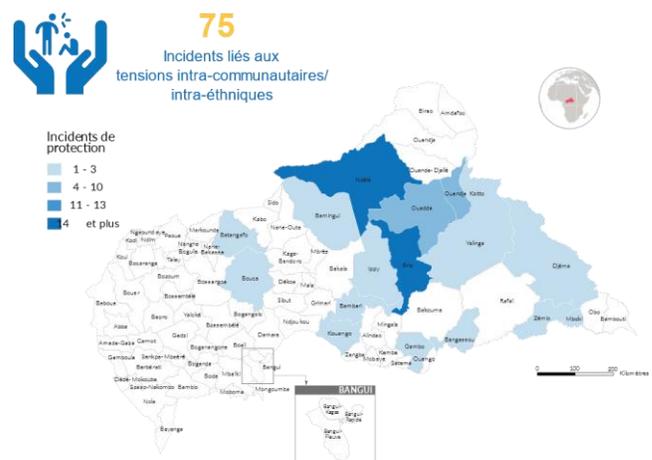
Depuis plus d'une décennie, les tensions et conflits intra/intercommunautaires ont fait partie intégrante de la crise en République Centrafricaine. Les uns faisant partie des causes des autres, et vice-versa. Les facteurs influençant une mauvaise cohabitation pacifique restent la présence des transhumants [armés ou non], la situation de pauvreté et l'accès aux ressources y compris le foncier.

La présence de nombreux transhumants nationaux et internationaux dans les localités du couloir de transhumance avec des milliers de têtes de vaches est très mal vue par les populations autochtones qui sont en majorité des agriculteurs. Les destructions des champs et des récoltes du fait des transhumants entraînent des vols et/ou abattages de vaches par les agriculteurs. Dans la Vakaga, les hostilités entre la communauté Kara et les éleveurs soudanais ont fait 12 blessés au cours du mois de mai. Dans le Sud-Est, la communauté peuhle a été régulièrement assimilée aux membres du groupe armé UPC par les populations locales Azande. Entre mars et juin 2024, les Peuhls de Zemio ont été pris à partie par les Azandes. Les marchés et le commerce leur étaient interdits pendant cette période. En mai 2025, du fait du harcèlement qu'ils subissaient, 150 ménages de 700 personnes de la communauté peuhle^{vii} se sont déplacés de Zemio pour s'établir aux alentours de Bangassou et Bakouma. Dans les localités de Yaloke et Bossembele, les Peuhls réfugiés retournés avaient été dépossédés de leurs maisons et leurs parcelles. Les tensions qui en ont suivi ont occasionné le redéplacement de 350 d'entre eux vers les villages avoisinants.

Entre janvier et août 2025, les structures communautaires ont documenté **75 incidents liés aux tensions et conflits intercommunautaires** contre 76 au cours de la même période en 2024. Les localités les plus affectées au cours de cette période, restent Bria, Ndele et Ouada.

Dans les localités en proie aux conflits intercommunautaires, des structures avaient été installées pour la résolution des conflits. 12 structures communautaires dont des CLPD [comités locaux de paix et développement] sont en place mais ne sont plus fonctionnelles du fait du manque de soutien technique et financier. Les chefferies villageoises en place dans ces localités ont aussi en leur sein, des structures de résolution de conflits toutefois avec des capacités limitées.

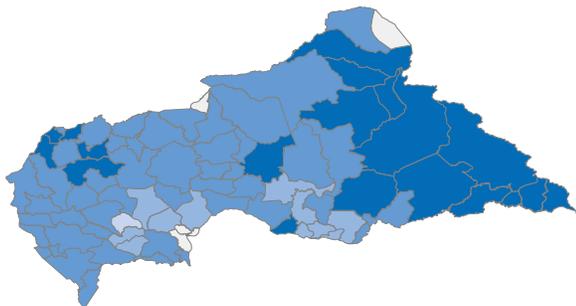
Dans le contexte actuel de montée de méfiance communautaire réciproque, l'Etat doit être engagé sur la résolution et la prise en compte des causes profondes dans les projets d'appui au développement en cours et à venir. Les problèmes de sécurisation du foncier doivent être pris en compte, en autres priorités. En plus des incidents spécifiques décrits plus haut, les risques de protection nécessitant une attention immédiate au cours de la période couverte par cette analyse sont les suivants.



RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1 Violence basée sur le genre et violences sexuelles liées au conflit

La violence basée sur le genre en RCA en 2025 : une urgence persistante dans un contexte de vulnérabilité accrue



4 pour les risques de VBG, soit le niveau le plus élevé selon le cadre de gravité humanitaire. Ce classement traduit une détérioration inquiétante des conditions de protection et une exposition critique des communautés, en particulier des femmes et des filles, aux violences sexuelles, aux abus physiques, aux violences psychologiques, aux dénis de ressources, et aux mariages forcés.

En 2025, la situation en République Centrafricaine (RCA) reste marquée par des défis humanitaires complexes, où la violence basée sur le genre (VBG) continue d'affecter de manière disproportionnée les femmes, les filles, et d'autres groupes à risque. Dans un contexte de crise prolongée, les inégalités de genre se creusent davantage, alimentées par les déplacements forcés, l'effondrement des structures communautaires, et un accès limité aux services essentiels.

L'analyse de protection de cette année confirme une alerte rouge : **20 sous-préfectures sont désormais classées en niveau de sévérité**

Des données alarmantes, une réponse en décalage

Entre janvier et juin 2025, **7 442 cas de VBG^{viii}** ont été enregistrés sur une couverture de 26 % des zones ciblées par le Plan de Réponse Humanitaire (HRP 2025). Parmi les cas documentés, 98% concernent des femmes et des filles. Les types de violence les plus fréquemment rapportés incluent 54% de violences sexuelles, 19% d'agressions physiques, 15% de violences psychologiques, 10% de déni de ressources/opportunités et 2% de mariages forcés. Ces chiffres ne reflètent toutefois qu'une partie de la réalité. De nombreux cas ne sont jamais signalés, du fait de la stigmatisation, de la peur des représailles, ou encore du manque de structures disponibles dans les zones reculées.

Les violences sexuelles liées au conflit : une menace persistante et sous-estimée

Dans un contexte de conflit prolongé, les violences sexuelles liées au conflit (VSLC) demeurent une menace grave. Au premier semestre 2025, **707^x cas ont été documentés**, soit 9,5 % de l'ensemble des 7 442 cas de violences basées sur le genre (VBG)

Des espaces quotidiens devenus dangereux

Les environnements que les femmes et les filles doivent traverser au quotidien sont devenus des zones à haut risque. D'après les données de plusieurs évaluations sur la VBG, les lieux identifiés comme les plus dangereux incluent les trajets pour la collecte du bois de chauffe (63%), le chemin qui mène vers les champs (44%), les points d'eau (22%), les espaces communautaires (20%), les chemins menant aux marchés (18%) et les installations sanitaires telles que les latrines (11%). Ces risques sont amplifiés par l'insécurité générale et l'absence de mécanismes de protection adaptés dans ces certaines zones.

pris en charge. Ces cas incluent 688 viols, 18 agressions sexuelles et 1 mariage forcé, avec 692 survivantes de sexe féminin et 15 de sexe masculin. Les principaux auteurs sont des membres de groupes armés (599 cas) et des forces de sécurité intérieure (108 cas). Ces violences sont souvent commises lors d'attaques, de déplacements ou dans des sites de regroupement. Les lieux les plus à risque incluent les points d'eau, les latrines, les marchés ou les chemins pour collecter du bois. Les facteurs de vulnérabilité incluent l'insécurité, la pauvreté, les normes sociales discriminatoires, l'impunité persistante, la culture du non-signalement, ainsi que le contexte de conflit marqué par des attaques ciblées contre les civils. Dans ces situations, les violences sexuelles sont souvent utilisées comme arme de guerre, moyen de terreur, punition collective ou instrument

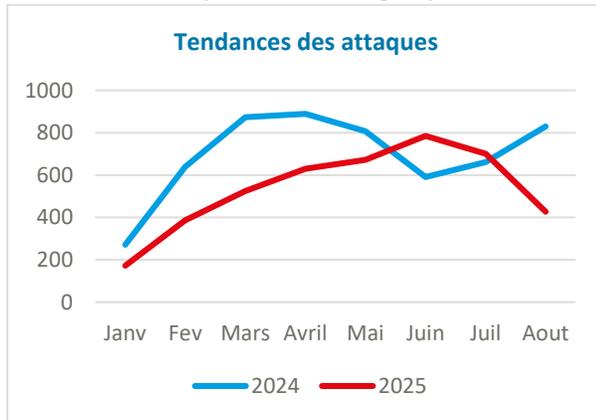
de contrôle social.

Les violences sexuelles liées au conflit (VSLC) demeurent largement sous-déclarées en raison de la crainte de représailles, des normes traditionnelles, et de la préférence pour un règlement à l'amiable entre les familles des victimes et les auteurs. Ces dynamiques, combinées à la quasi-absence de recours juridiques dans de nombreuses régions, favorisent l'impunité : la majorité des cas impliquant des parties au conflit ou des conjoints ne font l'objet d'aucune enquête formelle et restent

impunis. Cela entretient un climat de peur et d'injustice persistante. Les mécanismes communautaires de protection (comités de protection, leaders locaux) sont peu formalisés, manquent de formation et de ressources, et peinent à assurer une réponse efficace. L'accès à la justice est faible, et les survivants font rarement appel aux institutions judiciaires formelles. Il est crucial de renforcer la prévention communautaire, les activités visant à atténuer les risques et améliorer l'accès aux services multisectoriels, et intégrer une approche nexus (humanitaire-développement-paix) pour répondre efficacement aux VSLC.

RISQUE 2 Attaques contre les civils et les biens civils

En 2025, les attaques contre les civils et les biens ont continué. A la suite des nombreuses opérations militaires conduites par les FACA, et leurs partenaires, les groupes armés se sont disloqués en petits groupes mobiles et très actifs dans les localités périphériques et les axes secondaires dans les régions en proie aux affrontements.



Les attaques contre les civils et les cibles civiles, y compris les centres et postes de santé et les sites des personnes déplacées, représentent **un quart des abus et violations des droits enregistrés** à ce jour. Entre janvier et août 2025, les acteurs de monitoring de protection ont documenté **4 298 incidents de protection liés aux attaques et violations contre les personnes civiles et les biens**, contre 5 561 au cours de la même période en 2024. Les nombreuses localités où les affrontements ont lieu représentent de véritables risques pour les populations qui y vivent, en les exposant aux tirs croisés des parties en conflit. Les fréquentes incursions des groupes armés dans les villes et villages ont donné lieu à des exactions contre la population civile, au pillage des biens, et la destruction des infrastructures de base et des maisons d'habitation. La situation de pauvreté et de vulnérabilité des ménages les pousse à recourir aux stratégies d'adaptation négative ou bien à braver l'insécurité pour avoir accès aux ressources.

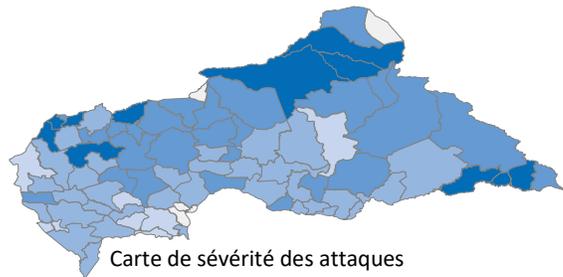
Entre mai et juin de cette année, les opérations militaires suivies des attaques des groupes armés dans le sud-Est et dans la Vakaga ont été les vecteurs du tiers des attaques contre les civils et les biens, soit près de 1 400 incidents.

Des meurtres et enlèvements de civils ont été commis lors des braquages et vols par exemple sur les axes routiers principaux kaga-Ndele- Birao à l'Est ainsi qu'à Zemio, Mboki et Rafai dans le Sud-Est, qui restent des zones à accès difficile.

Entre mai et juin de cette année, les opérations militaires suivies des attaques des groupes armés dans le sud-Est et dans la Vakaga ont été les vecteurs du tiers des attaques contre les civils et les biens, soit près de 1 400 incidents.

Des meurtres et enlèvements de civils ont été commis lors des braquages et vols par exemple sur les axes routiers principaux kaga-Ndele- Birao à l'Est ainsi qu'à Zemio, Mboki et Rafai dans le Sud-Est, qui restent des zones à accès difficile.

- Attaque contre le camp des réfugiés de Korsi en juillet a fait cinq morts et de nombreux matériels volés.
- En mai, une incursion dans un site de déplacés a occasionné la mort de deux enfants et fait de nombreux blessés à Zemio.
- En juin 2025, lors du regain de conflit dans la région du Sud-Est, cinq (05) postes de santé ont été pillés et saccagés par les acteurs armés sur les axes Dembia, Djémah et Mboki, lors des affrontements et opérations militaires. La formation sanitaire de Biroh, Km 15 de Zemio, a été bombardée lors des combats entre les protagonistes et 326 maisons ont été incendiées par les acteurs armés dans le groupement de Koumboli et le village Kamanda (axe Djémah) lors des opérations militaires.

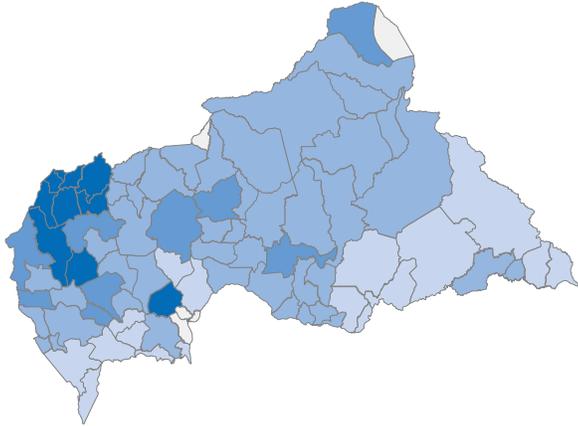


La faiblesse des capacités institutionnelles

Les capacités des institutions administratives, sécuritaires et judiciaires dans les différentes localités affectées par l'insécurité restent un vecteur d'impunité des auteurs, augmentant ainsi la vulnérabilité de la population face à ces attaques. Le faible déploiement des fonctionnaires des différents secteurs étatiques et la faiblesse de l'autorité de l'État dans les régions (en raison du manque d'infrastructures et de services sociaux), associés au besoin de réformes du secteur de la sécurité et au besoin de mécanismes de justice transitionnelle, contribuent à affaiblir la capacité des autorités étatiques locales à répondre aux problèmes de protection qui se posent. Le manque de mécanisme formel de collaboration entre les forces internationales (MINUSCA et forces bilatérales) d'une part, et entre les forces bilatérales et les forces locales d'autre part, réduisent la capacité de chacune à fournir les meilleurs résultats possibles en matière de protection des civils.

RISQUE 3 Présence des mines et engins explosifs

Après plus de dix ans de conflits armés, la RCA est confrontée à une forte contamination par les engins explosifs (mines, REG, EEI) utilisés par l'ensemble des parties en conflit. En 2025, ces engins continuent de représenter une menace majeure, aggravant la vulnérabilité des populations dans les zones affectées. Les groupes armés, tout comme les forces gouvernementales, y ont eu massivement recours pour freiner les mouvements adverses.



A titre d'exemple, de janvier à juillet 2025, **53 engins explosifs**^x ont été identifiés dans les communautés. La principale contamination est localisée dans le Nord-Ouest : Lim-Pendé, Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Ombélla M'poko, Ouaka, Ouham Ouham-Pendé ; au centre dans la Basse-Kotto et Bamingui-Bangoran. La présence persistante des mines et autres engins explosifs engendre des conséquences majeures en termes d'atteinte aux vies humaines et de dégâts matériels. Les victimes sont diverses : des familles, des enfants, des cultivateurs, des marchands, des éléments armés et des militaires. En 2024, **57% des victimes étaient civiles**. Au sein de la population, les enfants sont les plus vulnérables aux risques de mines et engins explosifs du fait de leur ignorance et méconnaissance du danger que représentent ces engins. En 2024, **les enfants représentaient 40% des victimes civiles**. Dans les régions affectées, la présence des mines et

engins explosifs constitue une restriction majeure d'accès et de liberté de mouvements, impactant considérablement la capacité des habitants à cultiver leurs champs, et augmentant ainsi leur vulnérabilité. La peur constante de marcher sur un engin explosif dissuade la population de vaquer à ses activités quotidiennes. Ces restrictions empêchent aussi les acteurs humanitaires de délivrer l'assistance aux personnes dans le besoin.

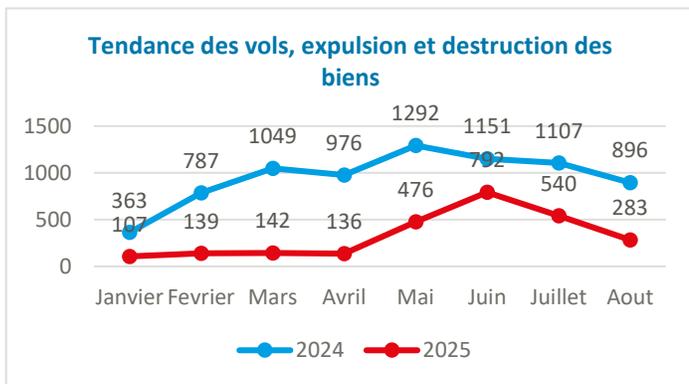
En RCA, la capacité des organisations nationales et internationales impliquées dans la lutte anti-mine et l'éducation aux risques reste encore faible. UNMAS / MINUSCA continuent les activités de neutralisation des engins détectés et deux organisations internationales ont des activités d'éducation aux risques de mines. Les autorités ont aussi mis en place l'instance étatique pour les actions de lutte contre les mines et engins explosifs et dont l'officialisation par décret présidentiel est attendu sous peu.

L'ampleur de la contamination en Centrafrique demeure non précise tant qu'une étude technique n'est pas réalisée sur tout le territoire national. Cependant, les actions menées par UNMAS, et autres opérateurs dans l'action antimines, ont permis de diminuer considérablement les accidents, souvent mortels, dans les communautés. Grâce aux campagnes de sensibilisation, les populations ont pris connaissance du danger et changent de comportement pour ne pas être victimes.

RISQUE 4 Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels

Entre janvier et août 2025, les incidents liés aux vols de bien et autres violations de droits à la propriété ont affecté particulièrement les préfectures de Lim Pende, Haut Mbomou, Haute Kotto et Vakaga et Ombella -Mpoko. Les incidents sont restés localisés dans les zones à très faible niveau de sécurité. Les acteurs de monitoring de protection ont documenté **2 615 incidents liés à la propriété** contre 7 621 incidents sur la même période en 2024, notamment 1 092 cas de vol de biens, 134 cas de pillages de biens des populations civiles, 844 cas de taxations illégales, 315 cas d'expulsions et occupations illégales de propriétés, et 230 cas de destructions de propriétés. Les **vols, pillages, extorsions de biens, destructions de propriété** représentent 23% des incidents documentés sur la période sous analyse.

L'occupation secondaire et la vente illicite de maisons et de parcelles appartenant à des personnes déplacées ou retournées entraînent de nombreux litiges dans différentes communautés. Dans la préfecture de l'Ombella-Mpoko, certaines autorités ont, par exemple, été à l'origine de l'expropriation de biens, généralement pendant les phases de déplacement ou de retour des personnes déplacées et réfugiées. La résolution des conflits liés aux confiscations, expropriations et ventes illicites de logements, terres et biens reste un réel défi en RCA. Le foncier n'étant pas sécurisé pour ses propriétaires, les recours n'aboutissent que très rarement. En 2025, un autre phénomène préoccupant demeure : les évictions de personnes déplacées.



13 sites^{xi} de personnes déplacées restent à risque de fermetures du fait que les propriétaires souhaitent récupérer leurs parcelles. De nombreux sites de personnes déplacées sont installés sur des parcelles privées, dans des centres communautaires et souvent dans des écoles, aussi bien pendant les vacances que lors de la rentrée scolaire. Ces occupations et expropriations génèrent de fréquents conflits intercommunautaires et des tensions entre les PDI et les membres de la communauté hôte. Elles exposent inévitablement les personnes concernées à des stratégies de survie négatives. Les femmes et les jeunes filles sont

particulièrement vulnérables aux VBG en raison du manque de logements décentes.

Dans les communautés, les capacités de résolution des conflits liés aux occupations illégales, aux expropriations et aux confiscations de biens, terres et logements restent très limitées. Les comités mis en place par les organisations humanitaires se cantonnent principalement à des activités de sensibilisation. Les recours devant les tribunaux demeurent quant à eux trop coûteux et complexes. Dans de nombreuses localités, les autorités villageoises font partie du problème ou, à défaut, se retrouvent sans pouvoir face aux influents propriétaires terriens. En RCA, l'inexistence d'un mécanisme national de réparation des violations des droits au logement, terres et biens accroît la vulnérabilité des populations concernées.

Des délinquants commettent régulièrement des vols et des pillages afin de s'approprier les biens des victimes, parfois de manière discrète mais souvent avec violence. Les périodes qui suivent immédiatement les distributions d'assistance, qu'il s'agisse de vivres, d'argent ou d'articles ménagers essentiels, sont particulièrement sensibles à ce type de violations.

Les **vols et braquages** par des délinquants et bandits armés sont régulièrement commis lors d'intrusions dans des domiciles privés ou au cours des déplacements sur les axes routiers. Les populations et passagers sont dépouillés de leurs biens et, dans certains cas, tués. Des incidents isolés de braquages impliquant des agents des Forces de défense et de sécurité ont également été signalés, de même que des extorsions de biens sous la menace de violence.

RISQUE 5 Discrimination et stigmatisation, déni de ressources, d'opportunités, de services

La discrimination et le déni d'accès aux ressources et aux services restent très peu documentés en RCA, mais ont des

Je suis une femme déplacée, âgée de 30 ans et mère de 2 enfants. Mon conjoint savait que j'avais contracté un prêt de 200,000 xaf pour relancer mon commerce. Il m'a repris cet argent pour soi-disant investir dans la vente de ciments. A ce jour je ne sais où est passé cet argent. Il a quitté la maison et m'a laissée avec les 2 enfants pour lesquels je dois encore me débrouiller pour assurer leur survie. J'ai même signalé le cas à la police, mais rien n'a été fait pour moi.

« Récit d'une femme PDI le 20 juillet 2025, à Bangassou »

conséquences graves pour les personnes vulnérables. Dans de nombreuses communautés, les pratiques culturelles et coutumières attribuent à l'homme le rôle de pourvoir aux besoins de la famille et de gérer ses biens. Ces pratiques sont souvent détournées au détriment des femmes, qui se voient régulièrement privées de ressources par leur mari ou conjoint. Les discussions de groupe organisées par les acteurs de protection révèlent de nombreux cas graves de déni de ressources subis par les femmes. Même lorsqu'elles sont les principales bénéficiaires de l'assistance monétaire aux ménages, beaucoup se font dépouiller par leur mari ou conjoint.

Au 31 août 2025, **104 cas de déni de ressources** ont été documentés par le monitoring de protection principalement dans les préfectures de Mambere-Kadei, Mbomou et Lobaye. **102 victimes sont des femmes**, représentant 99%

de la totalité des victimes. Ces situations accroissent la vulnérabilité des victimes et les exposent à des stratégies de survie négatives, en raison de leur déplacement ou de la pauvreté des ménages dans les communautés.

Dans les préfectures de Mbomou, Haut Mbomou et Ombella-Mpoko, la situation de **discrimination et refus de ressources à l'encontre de la communauté peuhle** reste une préoccupation majeure. Longtemps assimilée au groupe armé UPC [dont la majorité des membres sont des Peuhls musulmans], la communauté peuhle subit de nombreuses discriminations qui les met en marge de la société et accroît les tensions avec les autres communautés autochtones.

Régulièrement ciblées par les groupes armés AAKG et par la communauté autochtone, les communautés peuhles se sont vues interdites de fréquenter et d'utiliser le marché de Zemio pendant plus d'un mois en mars 2024, ce qui a gravement affecté leurs moyens de subsistance.

En février 2025, 1 500 individus peuhls ont quitté Zemio et ses environs pour s'installer près de Bakouma, à plusieurs centaines de kilomètres de là. Les sites de personnes déplacées peuhls sont régulièrement fouillés par les forces de défense, sous prétexte de rechercher des armes de guerre. En mai 2025, une fouille du site de Zemio a entraîné la mort de deux enfants et de nombreux adultes blessés.

En février 2025 à Bangui, dans la commune de Bimbo, cinq ressortissants peuhls se sont vu refuser l'accès à leur terre de pâturage, alors qu'un jugement positif avaient été rendu par la justice en leur faveur [avec le soutien de l'ONG Cabinet audience juridique]. Du seul fait d'être peuhls, la communauté n'est pas intervenue lorsque l'accès à ses biens lui a été refusé par les auteurs de l'expropriation.

Les enquêtes de perception du monitoring de protection ainsi que les entretiens individuels organisés ont montré que l'accès aux documents d'état civil reste également difficile pour les membres de la communauté peuhle.

En conséquence, ces refus et discriminations dans l'accès à l'assistance fragilisent les relations entre individus, communautés et groupes ethniques. Les personnes touchées développent une forte méfiance et une anxiété accrue, qui les isolent et les rendent plus vulnérables, les exposant à des stratégies de survie néfastes.

Dans les différentes localités d'intervention humanitaire, des comités de protection, relais communautaires et autres structures sont mises en place par les acteurs et en fonction de leurs moyens, renforcent les capacités des communautés sur les droits, la prévention des conflits, les vulnérabilités et les lieux de référence des services là où il en existe.

RÉPONSE

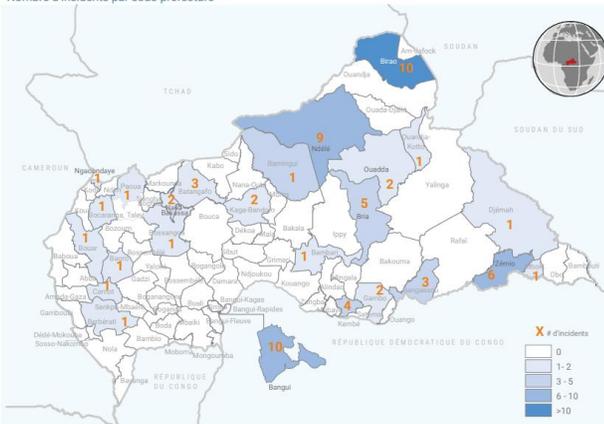
PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

En 2025, **856 000 de personnes dans le besoin** avaient été ciblées par le secteur de la protection. Entre janvier et juin 2025, 29 acteurs opérationnels ont apporté des réponses inclusives de protection à **48% des personnes ciblées soit 393 895 personnes**. Du fait des réductions des financements humanitaires qui ont eu lieu en début d'année et de nombreuses restrictions d'accès physiques et sécuritaires, 463 000 personnes ciblées n'ont pas encore reçu l'assistance, soit 52% à assister avant la fin de l'année.

Les personnes assistées ont reçu tout ou partie des assistances suivantes : prise en charge psychosociale, assistance médicale, juridique, réinsertion socioéconomique, assistance de protection individuelle (en nature ou en argent liquide). Près de 15 000 personnes ont bénéficié des activités d'éducation aux risques de engins explosifs mises en œuvre par les acteurs de lutte anti-mines dans les régions de l'Ouest et Nord-Ouest de la RCA. L'insuffisante intégration des préoccupations liées à la VBG dans l'ensemble des secteurs humanitaires (sécurité alimentaire, santé, eau, éducation, etc.) accentue la vulnérabilité des communautés. L'AoR GBV continue les efforts nécessaires pour soutenir les secteurs dans la mise en place de matrice de risque et des mesures de mitigation.

DÉFIS ET ACTIONS LIÉS À L'ACCÈS

Nombre d'incidents par sous-préfecture



INCIDENTS DE SÉCURITÉ

89

De janvier à juillet 2025, les acteurs humanitaires ont fait face à de nombreux défis d'accès. 89^{xiii} incidents ont affecté les acteurs et l'assistance humanitaire. Les principales menaces sont liées aux opérations militaires en cours, ainsi que l'activisme des groupes armés et des réseaux de criminels sur une grande partie du territoire national.

Depuis janvier 2025, les préfectures de la Vakaga (13 incidents), Bangui (11 incidents) et Bamingui-Bangoran (10 incidents) restent les plus affectées. Ces incidents restreignent l'accès des acteurs humanitaires aux populations dans le besoin, et l'accès des populations à l'assistance et aux services.

LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

Sur la base des données du FTS en août 2025, le HRP 2025 pour la RCA n'est financé pour le moment qu'à hauteur de 30 % soit 86 millions reçus sur 326 millions requis. En début d'année, la réduction drastique des financements humanitaires a eu un impact négatif considérable sur les capacités des organisations, notamment de protection, à apporter une réponse adéquate aux personnes ciblées. Les fermetures de bases et de programmes de protection ont affecté 7 projets de protection qui ont privé d'assistance 209 000 personnes sur les 856 000 personnes initialement ciblées. Cette situation accroît considérablement leur vulnérabilité, et ces personnes encore dans le besoin risquent de recourir à des stratégies d'adaptation négatives pour assurer leur survie.

RECOMMANDATIONS

RISQUE 1 Violence basée sur le genre et violences sexuelles liées au conflit

GOUVERNEMENT

- Veiller à l'application du décret sur la gratuité aux soins aux survivants de VBG sur toute l'étendue de la République Centrafricaine.
- Renforcer la formation continue des magistrats et auxiliaires de justice sur les sanctions liées aux violences basées sur le genre et sur la réparation des préjudices causés aux victimes.
- Former les responsables des acteurs armés sur leurs obligations et responsabilités en période de conflit armé.
- Renforcer les capacités de l'Unité Mixte d'Intervention Rapide et de Répression des Violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants (UMIRR).
- Renforcer les mécanismes judiciaires pour punir les auteurs de VSLC et réduire l'impunité qui en découle.

ACTEURS HUMANITAIRES

- Mobiliser davantage les financements pour la prévention et la réponse aux VBG.
- Continuer à investir dans les programmes de réinsertion socio-économique et la prise en charge juridique et judiciaire des survivants des violences basées sur le genre.
- Renforcer le plaidoyer sur l'intégration de la VBG dans l'action humanitaire avec des activités et des indicateurs clairs visant à atténuer les risques de VBG dans tous les secteurs humanitaires.
- Renforcer les politiques de localisation, et en particulier promouvoir le leadership féminin.
- Renforcer l'application des politiques des organisations pour la protection contre la VBG, PSEA et la promotion du genre ainsi que leur diffusion au niveau communautaire.

RISQUE 2 Attaques contre les civils et les biens civils

GOUVERNEMENT ET SES PARTENAIRES

- Mettre en place et opérationnaliser la chaîne pénale dans les zones encore à risque afin de pouvoir poursuivre les auteurs des attaques et autres violations de droits.
- Mettre en place avec les pays voisins une collaboration pour renforcer le contrôle aux frontières et limiter la circulation illégale des armes et des groupes armés.
- Mettre en œuvre des mesures plus strictes pour réguler les activités de transhumance et sécuriser les mouvements de transhumance.
- Améliorer les opportunités d'éducation et d'emploi pour les jeunes.
- La MINUSCA et les autres forces internationales doivent renforcer leur action préventive pour protéger les civils.

ACTEURS DE PROTECTION et PARTENAIRES

- Fournir un soutien technique, financier et une formation aux mécanismes de protection à base communautaire.
- Accroître l'engagement stratégique des FACA et partenaires sur le droit international humanitaire.

RISQUE 3 Présence de mines et autres engins explosifs

DONATEURS

- Mobiliser des financements pour la réalisation d'une enquête non technique sur le plan national pour connaître l'ampleur de la contamination.
- Financer des campagnes d'éducation aux risques des engins explosifs dans les affectées dans la partie Nord-Ouest du pays.

ACTEURS DE PROTECTION et PARTENAIRES

- Mettre en place des mécanismes de soutien aux survivants en termes de soins médicaux d'urgence et continus, réadaptation, y compris fourniture de prothèses et orthèses et inclusion socio-économique.
- Renforcer les capacités nationales en vue de l'appropriation de la réponse et atténuation de la menace contre la population civile.

GOVERNEMENT et AUTORITÉS

- Créer l'autorité nationale de lutte contre les mines et engins explosifs et lui attribuer les moyens pour prendre le lead de la réponse nationale.

RISQUE 4 Vol, extorsion, expulsion forcée ou destruction de biens personnels

ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

- Organiser des séances de formation en faveur des autorités administratives au niveau sous-national [Préfets, Maires, Sous-préfets] sur les droits aux logement, terres et propriétés.
- Renforcer les capacités techniques et matériels des comités LTP principalement dans les régions du Sud-Est, le Nord-Ouest et la Vakaga.
- Soutenir et financer la sécurisation foncière au profit des PDI, des retournés et des rapatriés.

GOVERNEMENT

- Renforcer l'application de la loi sur le foncier en RCA.
- Opérationnaliser l'octroi de titres fonciers.
- Renforcer l'opérationnalisation du comité interministériel de suivi des barrières (check points) qui est chargé faire le suivi des barrières régulièrement établies et supprimer les barrières illégales.

RISQUE 5 Discrimination et stigmatisation, déni de ressources, d'opportunités, de services

GOVERNEMENT

- Renforcer les dispositifs de sécurité, en collaboration avec la MINUSCA, pour réduire les menaces du groupe armé AAKG contre la communauté peuhle.
- Soutenir les efforts des leaders religieux en matière de restauration de la cohésion sociale.

ACTEURS HUMANITAIRES ET DE PROTECTION

- Renforcer l'intégration des principes de protection transversale dans les programmes des secteurs humanitaires.
- Renforcer les capacités des structures communautaires sur les questions de protection.
- Investir dans les projets communautaires de cohabitation pacifique.

Notes de fin

- ⁱ Rapport Commission mouvement de population-CMP aout 2025
- ⁱⁱ Rapport du monitoring de protection janv-aout 2025.
- ⁱⁱⁱ Rapport de monitoring de protection Janv-aout 2025.
- ^{iv} UNHCR-CAR – mise à jour de la situation soudanaise au 29 aout 2025.
- ^v CR reunion POC-MINUSCA Juillet 2025
- ^{vi} Cartographie des structures communautaires
- ^{vii} RRM – juin 2024 Rapport mission d'évaluation multisectorielle a Bangassou
- ^{viii} GBVAIMS juin 2025
- ^{ix} GBVAIMS juin 2025
- ^x AoR LAM aout 2025
- ^{xi} Rapport Cluster CCCM
- ^{xii} Groupe de travail accès juillet 2025

Méthodologie

Au cours du mois de juillet 2025, le Cluster Protection en collaboration avec les coordinateurs des domaines de responsabilités, a organisé avec la participation des coordinations et des acteurs de protection au niveau national et régional, l'évaluation de la sévérité des 15 risques de protection. A la fin de l'exercice, qui a couvert l'ensemble des 85 sous-préfectures du territoire national un jugement d'expert a été nécessaire au niveau du SAG [Strategic Advisory Group] pour valider les données et les tendances, a l'issue desquelles 5 risques de protection ont été identifiés comme prioritaires. La rédaction du présent document s'est donc basée sur cette analyse des risques de protection, les rapports de monitoring de protection du HCR, des rapports d'évaluation des besoins de protection faits par les partenaires, les données de GBV-IMS ainsi que de la matrice de rapportage des réponses des acteurs de protection.

Limites

Au moment de la rédaction de ce document, les données du monitoring de protection ne couvraient pas tout le mois d'aout 2025. En plus certains chiffres rapportés peuvent changer à la suite de la finalisation du rapport T3 du monitoring de protection du HCR. Aussi ce document a été compilée sans les données de protection de l'enfant.



Pour plus d'informations, veuillez contacter : Denis Oulai – oulai@unhcr.org |